



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -**  
**TPSGC**  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Science Procurement Directorate/Direction de  
l'acquisition de travaux scientifiques  
11C1, Phase III  
Place du Portage  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> L'Analyse de Laboratoire d'Eau	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 21120-115473/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 21120-115473	<b>Date</b> 2013-02-01
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$\$Q-054-25313	
<b>File No. - N° de dossier</b> 054sq.21120-115473	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-02-14</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Bootsma, Lena	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 054sq
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-1751 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 997-2229
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**La présente modification a pour but de modifier la demande de propositions, répondre aux questions reçues et de prolonger la date de clôture, pendant que le Canada envisage des révisions à la demande de propositions. Les soumissionnaires sont priés de cesser la préparation de leur soumission jusqu'à ce que les révisions sont communiquées à la modification 003, qui devrait être publié sous peu avec une nouvelle prolongation à la date de clôture. Toutes les questions qui n'ont pas été répondu seront fournies dans la modification 003.**

1) Page 1 de 65

Supprimer : L'invitation prend fin le 2013-02-07

Insérer : L'invitation prend fin le 2013-02-14

2) Annexe A, Besoin, article 6.2, Analyse

Supprimer : c) Utiliser des UFC/100 mL en vue de l'analyse microbiologique et l'établissement des rapports connexes (services 1A et 1C);

Insérer : c) Utiliser les UFC/100 mL comme unité de mesure pour les analyses en microbiologie des ensembles de services 1A1, 1C1 et 1C2, et les UFC/mL pour celles de l'ensemble de services 1A2.

3) Pièce jointe 3 – Demande de soumissions – Questions (Q) et réponses (R)

Insérer : ce qui suit.

Q23 : En ce qui concerne le groupe 1C2 – CF (page 44 de 80); 1 – Coliformes fécaux, peut-on remplacer « Coliformes fécaux » par « E. coli » pour ce groupe?

R23 : Non.

Q24 : Le terme anglais « Practical Quantitation Limit » (limite pratique d'analyse quantitative) n'est pas couramment utilisé au Canada, et il est défini de façon précise par l'EPA des États-Unis. Une soumission serait-elle jugée conforme si elle était fondée sur les données correspondant au seuil de détection calculé selon les méthodes acceptées au Canada (conformément à la Canadian Association for Laboratory Accreditation [CALA] ou à une autre accréditation) et actuellement utilisées conformément à la réglementation fédérale et provinciale en matière d'eau potable?

R24 : Le soumissionnaire doit soumettre la limite pratique d'analyse quantitative dans sa soumission, que le soumissionnaire pourra calculer en se servant du seuil de détection établi sur la base de la méthode définie par l'EPA des États-Unis.

Q25 : Il existe des différences entre les formulaires d'utilisation annuelle estimée contenus à l'Appendice III de l'Annexe A, Utilisation annuelle estimée, et à la Pièce jointe 2, Fiche de présentation de la soumission financière. Quel formulaire est le bon?

R25 : L'utilisation annuelle estimée par ensemble de services et région sera conforme à l'Appendice III de l'Annexe A. Aux fins de l'évaluation, on a indiqué 1 dans la colonne (a) de la fiche de présentation de la soumission financière pour l'ensemble de services applicable à la région. Par exemple, à l'Appendice III de l'Annexe A, pour l'ensemble de services d'analyse de l'eau potable 1B11, ammoniac, aucune utilisation annuelle estimée n'est indiquée pour chacun des

---

douze (12) établissements des Prairies. À la pièce jointe 2, l'utilisation annuelle indiquée pour cette région de l'ensemble de services 1B11, ammoniac, est de 12, c'est-à-dire une analyse pour chacun des douze (12) établissements.

- Q26 : Pour les ensembles de services d'analyse des eaux usées, les analyses 1C1 et 1C2 seront-elles demandées sur le même échantillon?
- R26 : Si les deux analyses sont demandées, ce sera sur le même échantillon. Il est également possible que l'établissement demande uniquement l'analyse 1C1 ou 1C2 sur un échantillon.
- Q27 : Dans la modification 001 (R16), il est indiqué qu'il faut utiliser les unités UFC/100 mL pour l'ensemble 1A2 NPH. Les résultats de ce type d'analyse sont habituellement exprimés en UFC/mL. Veuillez confirmer que les résultats d'analyse de l'ensemble 1A2 NPH doivent être exprimés en UFC/100 mL dans le cadre du présent contrat.
- R27 : La présente modification corrige la demande de proposition pour que l'unité de mesure applicable à l'ensemble 1A2 NPH soit UFC/mL. Pour les ensembles de services 1A1, 1C1 et 1C2, l'unité requise demeure UFC/100 mL.
- Q28 : Dans la modification 001, Appendice II de l'annexe A (révisée), 1D3, l'analyte 47 indiqué est le benzo(f)fluoranthène. Veuillez confirmer qu'il s'agit bien de cet analyte et non du benzo(b)fluoranthène, qui est plus courant.
- R28 : Oui, il s'agit du benzo(b)fluoranthène. La correction sera apporté à la modification 003.
- Q29 : La stipulation selon laquelle il faut utiliser les UFC/100 mL comme unité de mesure exclura arbitrairement de nombreux laboratoires qui ont uniquement recours aux techniques enzyme-substrat. Cette exigence est inutile puisque les deux unités de mesure permettront de tirer des conclusions similaires avec les données obtenues. Compte tenu de ce facteur et pour qu'aucun laboratoire ne soit exclu parmi ceux qui sont capables d'effectuer les analyses du SCC durant les cinq prochaines années, nous suggérons que le SCC reconsidère sa réponse à la Q9 de la modification 001.
- R29 : Pour la présente demande de propositions, nous exigeons que les résultats soient exprimés en UFC/100 mL pour les analyses des ensembles de services 1A1, 1C1 et 1C2 (ce qui suppose que la méthode de filtration par membrane doit être utilisée), et en UFC/mL pour l'ensemble 1A2. Le SCC exige que les résultats quantitatifs bactériens soit présentés en UFC. Les résultats de la méthode de la membrane filtrante sont présentés en UFC, plus précis et dispose d'un délai plus court pour les résultats par rapport à la méthode utilisée pour présenter les résultats comme NPP.